

République Française

ENQUETE PUBLIQUE

AYANT POUR OBJET L AYANT POUR OBJET LES DEMANDES :

- D'AUTORISATION D'EXPLOITER
- DE PERMIS DE CONTRUIRE

UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME « BATIMENT DOUVRIN DC3 »

Sur la commune de DOUVRIN (Pas de calais)

Enquête publique du 19 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus

PROCES - VERBAL DE SYNTHESE

Pétitionnaire: Société PROLOGIS France LXXVIII EURL

Commissaire – enquêteur : Bernard PORQUET

1

Enquête publique n° 19000100/59 TA Lille du 3/7/2019- ICPE et Permis de construire
plateforme logistique Douvrin DC3 - Demandeur PROLOGIS France LXXVIII EURL

PV de Synthèse

PROCES – VERBAL DE SYNTHESE

DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1 - GENERALITES

Il s'agit d'une enquête publique unique ayant pour objet les demandes :

- d'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme logistique appelée Douvrin DC3
- de permis de construire de cette plateforme logistique n° PC 062 276 18 00018 déposée auprès de la commune de Douvrin (62).

Le projet est soumis à l'étude d'impact au titre de la rubrique N° 39 a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement (travaux, constructions et opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m²).

Etant donné les produits susceptibles d'y être entreposés, cette plateforme relève du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), induisant la mise en œuvre d'une enquête publique. L'installation ne sera pas classée SEVESO.

La demande de permis de construire, lorsqu'elle concerne une ICPE soumise à autorisation environnementale, nécessite elle aussi une étude d'impact et une enquête publique.

La demande d'autorisation ICPE est sollicitée par la société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL. Cette entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée est une filiale à 100% du Groupe PROLOGIS.

La société Prologis France LXXVIII Eurl a son siège social 3 avenue Hoche, CS 60006, 75384 Paris Cedex 8, dont le représentant est Monsieur Olivier BARGE.

Le groupe PROLOGIS est spécialisé dans la création et la gestion d'entrepôts de nouvelle génération à destination de locataires de domaines d'activités variés (enseignes de la grande distribution, de la messagerie...)

Le groupe PROLOGIS est présent au sein de la zone industrielle « Parc des Industries Artois-Flandres » sur la commune de Douvrin, visant l'implantation d'un parc logistique composé de 4 projets dont deux sont construits ou en cours de construction.

Afin de poursuivre son implantation le groupe souhaite créer une plateforme logistique nommée « Douvrin DC3 » d'une surface de plancher de 44 000 m² implantée sur un terrain d'une superficie de 97 000 m² environ.

L'avis d'enquête publique, l'avis de la MRAe, la réponse du demandeur et le résumé non technique ont été accessibles sur le site de la préfecture du Pas-de-Calais (http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/ICPE-Autorisation-PROLOGIS_FRANCE_LXXXVIII_EURL-DOUVRIN), pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête a été mis à disposition du public :

- sous format numérique à l'adresse indiquée ci-dessus (signalée dans l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête) :
- sur un dossier numérique consultable dans chacune des communes concernées par le projet : Haisnes (62), Violaines (62), Billy Berclau (62), Hulluch (62), La Bassée (59) et Salomé (59)
- sous format papier à la préfecture du Pas-de-Calais, Service installations classées, rue Ferdinand Buisson, 62020 Arras, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux,
- sous format papier à la mairie de Douvrin, aux heures habituelles d'ouverture.

Le public a pu déposer des observations et propositions:

- par courrier électronique sur le site internet des services de l'Etat dans le département <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - rubrique Publications -Consultation-du-public-Enquête publique-ICPE-Autorisation- PROLOGIS France LXXVIII EURL - DOUVRIN - Réagir à cet article
- sur le registre papier disponible à la mairie de Douvrin aux heures habituelles d'ouverture au public
- par voie postale adressée au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête

Suite à la demande formulée par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII Eurl auprès de Monsieur le Préfet du Pas de calais, nous Bernard PORQUET, demeurant 50 rue d'Aire à LILLERS (62190), commissaire-enquêteur, par décision N° E 19000100/59 en date du 3 juillet 2019, sommes désigné par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille en vue de conduire l'enquête publique unique relative à ce projet.

Par arrêté en date du 9 juillet 2019, de Monsieur le Préfet du Pas de calais, une enquête publique unique est prescrite du 19 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Douvrin.

L'enquête est portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins des maires de Douvrin et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : Haisnes, Violaines, Billy Berclau, Auchy Les Mines, Hulluch, La Bassée et Salomé

L'enquête est également annoncée dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements du Pas de calais et du Nord. Une première parution a eu

lieu 15 jours avant le début de l'enquête et une seconde dans les 8 premiers jours de cette enquête publique.

Nous nous sommes tenu à la disposition du public, en mairie de Douvrin, dans les conditions suivantes :

- Lundi 19 août 2019 de 9 heures à 12 heures
- Mardi 27 août 2019 de 14 heures à 17 heures
- Lundi 2 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures
- Jeudi 12 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 20 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures, heure de clôture de l'enquête

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement nous établissons le présent procès-verbal de synthèse. Celui-ci a pour objet de permettre au pétitionnaire d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées aussi bien par le public, que par le commissaire enquêteur, pendant l'enquête publique.

2 - OBSERVATIONS RECUEILLIES :

2-1 Les contacts avec le public :

Au cours de nos permanences en mairie avons reçu deux personnes, lesquelles se sont présentées à deux reprises à nos permanences.

Aucun problème particulier n'est apparu lors de ces permanences.

2-2 Les sujets abordés par le public :

Les personnes reçues souhaitaient avoir quelques explications sur le projet présenté par la Société Prologis.

Les principaux sujets abordés par celles-ci portent essentiellement sur les risques des nuisances qui découleront de la construction de cette plateforme et de l'ensemble des constructions des plateformes logistiques Prologis.

Toutes les observations sont émises par des riverains proches du site Prologis.

2-3 Les observations émises par le public

Deux contributions ont été émises sur le site internet ouvert à cet effet. La copie de ces contributions a été annexée au registre d'enquête.

Deux contributions écrites, sous forme de documents à nous remis, ont été formulées par le public, et annexés au registre d'enquête publique.

A noter que l'une de ces deux contributions émane de l'une des deux personnes ayant formulé une contribution sous la forme numérique.

Nous rapportons ci-dessous la synthèse des observations formulées, écrites ou annexées au registre d'enquête publique :

A) Sur le site internet ouvert à cet effet

Observation n° 1 : Reçue par courriel sur le site internet ouvert à cet effet
Le document est annexé au registre d'enquête publique

De Monsieur Jérôme Malapel

« Etant riverain proche, il aimerait avoir plus de renseignements sur les aménagements afin de réduire l'impact visuel. »

Observation n° 2 : Reçue par courriel et annexée au registre d'enquête

De Monsieur LEFEBVRE Pierre :

« Il voudrait connaître l'impact de pollution dès la mise en service de toutes les plateformes ainsi que l'impact sur la biodiversité, sur les nappes phréatiques, et sur l'éclairage intensif. Déjà quelques problèmes constatés. »

B) Sur le Registre d'enquête publique déposé à la mairie de Douvrin:

Observation n° 3 Document à nous remis et annexé au registre d'enquête.

De Monsieur et Madame TRAINEL demeurant 71 rue des Martyrs à Douvrin

« - Déploire, bien que légal, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique.

- Constate que la butte phonique promise par le SIZIAF n'existe plus dans le dossier d'enquête. Cette dernière débutait depuis les dernières maisons sise le long de la RD 165^E jusqu'à la butte existante (derrière l'entreprise Colissimo)

- En l'absence de cette butte phonique les PL accédant au parking et effectuant leur manœuvre pour se garer et redémarrer, faire demi-tour, diffuseront leurs décibels vers les habitations sises au Sud de ce parking. Si cette butte n'est plus réalisable, la remplacer par un écran phonique végétalisable en béton ou autre matériau. Cet écran serait édifié depuis le milieu du nouveau bâtiment jusqu'à la butte existante derrière Colissimo ayant pour avantage de réduire la nuisance phonique du parking Colissimo ainsi que la nuisance visuelle lumineuse (éclairage du parking). Cela éviterait une fuite acoustique vers les habitations riveraines sises au Sud du projet.

- Il subit actuellement une agression lumineuse causée par l'éclairage du bâtiment Prologis existant et du parking Colissimo.

- Déploire que dans l'étude d'impact les prises de vue ne soient pas prises du Sud (côté limite de zone du SIZIAF)

- Le chapitre concernant les mesures phoniques sont peu développées.

- Pour que les buttes phoniques soient efficaces, elles doivent être implantées le plus proche possible de la zone émettrice. La hauteur doit être calculée par rapport à l'altitude du projet et non du terrain naturel existant.

- Il est proposé des arbres à feuillage caduc pour masquer le bâtiment mais pendant la période hivernale, les riverains apercevront le bâtiment à travers les branchages. Pour y remédier la plantation de Cyprès ou de thuyas (arbres à feuillage

persistant) réduirait l'impact visuel du bâtiment ainsi que la nuisance lumineuse causée par la rampe d'éclairage située sur le toit.

- Se pose plusieurs questions concernant les bassins de retenues et de stockage des eaux pluviales (bâtiments et voiries). Le dimensionnement et le volume de stockage ont-ils été calculés pour une pluie décennale, cinquantenaire ou centenaire ? A-t-on tenu compte pour ce calcul de la pluie exceptionnelle de 2016 ?

Il joint des documents annexes.

Observation n° 4 : Document à nous remis et annexé au registre d'enquête

De Monsieur Pierre LEFBVRE demeurant 111 rue des Martyrs à DOUVRIN

- S'informe sur l'avenir de la nappe phréatique suite à l'implantation des plateformes. La pollution ? Et la baisse du niveau ? Il s'inquiète d'un manque possible d'eau pour l'alimentation de son habitation car n'étant pas raccordé au réseau (forage)

- S'inquiète sur la pollution atmosphérique engendrée par ces plateformes réunies et desservies par la route.

- Déjà depuis la création des autres plateformes il ne voit plus aucun oiseau, hérisson et rapace car Géodis a un éclairage intensif éclairant à 250 à 300 m, jusque la rue des Martyrs.

- Déploire le manque de pollinisation des plantes de jardin par manque d'insectes. La biodiversité se dégrade. »

2-4 Questions complémentaires du commissaire-enquêteur

Question n° 1 :

La MRAe dans l'une de ses prescriptions dans le cadre de l'impact sur la ressource en eau, recommande de joindre un rapport d'un hydrogéologue agréé « confirmant l'absence d'impact du projet sur la ressource en eau, en prenant en compte les effets cumulés des entrepôts voisins. »

A ce jour cette étude de l'hydrogéologue est-elle réalisée ? Si non quand sera-t-elle réalisée ?

Dans le cas d'une réponse positive la copie du rapport de l'hydrogéologue peut-elle être jointe à votre mémoire-réponse ?

Question n° 2 :

La MRAe, dans le cadre de l'étude sur les nuisances sonores « recommande de prévoir des mesures complémentaires de bruit à 6 mois après mise en exploitation pour valider la modélisation et si besoin définir les mesures pour assurer la bonne prise en compte des nuisances sonores »

Dans votre réponse vous dites qu'effectivement des mesures sonores seront réalisées dans les 6 mois suivant la mise en exploitation de la plateforme logistique.

Qui aura la responsabilité de ces nouvelles mesures : la Société Prologis ou le bailleur ?

Quels sont les services de l'Etat qui auront connaissance de ces résultats ?

Dans le cas où un locataire n'utiliserait que la moitié du bâtiment, les nouvelles mesures seront-elles quand même réalisées ?

Lorsque le bâtiment sera entièrement en fonction (cas d'un second locataire, arrivant bien après le premier) ces mesures sonores seront-elles de nouveau effectuées ?

Question n° 3 :

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores et visuelles, et notamment vis-à-vis des plus proches habitations, des merlons boisés seront réalisés entre la limite du site Prologis DC3 et les plus proches riverains de la rue des Martyrs.

Ces merlons seront-ils réalisés avant la mise en exploitation de la plateforme logistique DC3 ? Seront-ils réalisés sur toute la longueur du site ?

Seront-ils également mis en place entre le bâtiment DC2 et ces mêmes riverains ?

Quelle sera la hauteur de ces merlons ? Préciser s'il s'agira de la hauteur par rapport au sol ou par rapport à la hauteur de base du bâtiment ?

Afin de remplir totalement leur effet de compensation des nuisances, précisez quel genre d'arbustes ou de végétaux seront plantés sur ces merlons ? Dans un but d'efficacité en toutes saisons, pensez-vous que des arbustes à feuillage persistant pourraient y être plantés ?

Question n° 4 :

L'aménagement du site comprendra une rétention enterrée dédiée à la cellule de stockage de liquides inflammables, répertoriée cellule 1a. Dans le descriptif et les caractéristiques techniques du projet il n'est pas fait mention de cette cuve enterrée. Seul son emplacement figure sur le plan de masse.

Quelle sera sa capacité ? Quelle sera sa fonction exacte ? Cette rétention spécifique enterrée comportera-t-elle un exutoire ? Si oui vers où ?

4 - CLOTURE :

A l'issue de cette enquête publique, soit dans les huit jours, le 23 septembre 2019, nous notifions le présent procès-verbal de synthèse au représentant légalement désigné par le pétitionnaire, à savoir Monsieur Grégory Walker, directeur du développement Prologis.

En accord avec le pétitionnaire, cette notification est effectuée sous forme numérique, avec accusé de réception.

Une copie des observations et documents recueillis au cours de l'enquête publique sont joints au présent procès-verbal.

Nous notifions également au pétitionnaire, qu'il dispose, d'un délai de quinze jours, à compter de ce jour de notification, pour nous adresser un mémoire-réponse y faisant suite.

Le présent procès-verbal de synthèse, ainsi que le mémoire-réponse, seront joints à notre rapport relatif à cette enquête publique.

Fait et clos, le 23 septembre 2019
Bernard PORQUET
Commissaire - enquêteur

Signé : PORQUET

Je soussigné, Grégory Walker, Développement Director, Société Prologis, atteste avoir reçu le 23 septembre 2019, le procès-verbal de synthèse faisant suite à l'enquête publique relative à la demande d'exploitation et de permis de construire du bâtiment DC3 à Douvrin (62), et reconnaît être informé que je dispose d'un délai de quinze (15) jours pour adresser au commissaire enquêteur un mémoire-réponse y faisant suite.

Signature

Documents annexes

Annexe OBS. N° 1



Box

Mobile

Box + Mobile

Assistance

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.pas-de-calais.gouv.fr"

vendredi 23 août, 09:14

De : pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

A : bernard.porquet@sfr.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Malapel Jerome

Adresse de messagerie:

jerome_malapel@msn.com

Sujet:

Demande de renseignements

Message:

Bonjour, étant riverain proche, j'aimerais avoir plus de renseignements sur les aménagements afin de réduire l'impact visuel.

Merci

Cordialement

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Annexe OBS. N°2

Box Mobile Box + Mobile Assistance

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.pas-de-calais.gouv.fr"

vendredi 20 septembre, 10:30

De : pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

A : bernard.porquet@sfr.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

lefebvre pierre

Adresse de messagerie:

pierre.lefebvre620588@orange.fr

Sujet:

plates formes logistiques

Message:

bonjour, je voudrais savoir l'impact de pollution des la mise en service de toutes les plateformes et aussi sur la biodiversité et sur les nappes freatiques , et de l'eclairage intensif. deja queques problemes constatés

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

OBS. N° 3

Bernard PORQUET
Commissaire - Enquêteur

DOUVRIN le 10 Septembre 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur

- ✓ Je déplore, bien que légal les dates d'ouverture et de clôture d'enquête publique. En effet choisir le 12 aout comme date d'ouverture, pendant une période de vacances permet de réduire le délai de consultation de ce dossier par la population.
- ✓ Après consultation du dossier d'enquête publique concernant « bâtiment Douvrin DC3 de la société PROLOGIS France LXXVIII EURL, je constate que la butte phonique promise par le SIZIAF (document intitulé PARC ACTUALITES de juillet 2019) n'existe plus dans l'enquête. Cette dernière débutait depuis les dernières maisons sises le long de la RD 165^E jusqu'à la butte existante (derrière l'entreprise COLISSIMO) Cette dernière ressemble plutôt à un écran occultant l'entreprise COLISSIMO. Auparavant elle masquait l'entreprise FILARTOIS qui se situait au giratoire de la RD 941 et le boulevard OUEST.

En l'absence de cette butte phonique, les poids lourds accédant au parking et effectuant leur manœuvre pour se garer et redémarrer sur leur parking, puis effectuant leur demi-tour diffuseront leurs décibels vers les habitations sises au sud de ce parking. Ce sont ces manœuvres qui génèrent le plus de décibels. Si cette butte n'est plus réalisable par manque d'espace foncier, cette dernière peut être remplacée par un écran phonique végétalisable en béton ou autre matériau (gabions). Cet écran serait édifié depuis le milieu du nouveau bâtiment jusqu'à la butte existante sise derrière LA POSTE COLISSIMO. Elle aurait également l'avantage de réduire la nuisance phonique du parking COLISSIMO ainsi que la nuisance visuelle lumineuse (éclairage du parking). Cette butte ou écran éviterait une fuite acoustique vers les habitations riveraines sises au sud du projet

De plus, actuellement, nous subissons une agression lumineuse causée par l'éclairage du bâtiment PROLOGIS existant et du parking COLISSIMO. Sur le bâtiment PROLOGIS actuel en service les rampes d'éclairage implantées sur les deux façades nord et sud et situées sur le toit inondent de luminosité la RD941 et la voirie interne qui sert d'accès à ce bâtiment.

Ne pouvant pas actuellement visualiser sur les divers documents la présence éventuelle des projecteurs du futur bâtiment, des candélabres sur la voie pompier et du parking PL, je déplore de ne pas voir cette butte ou écran phonique promise

Je déplore également que dans l'étude d'impact, les prises de vue voulant intégrer le projet ne soient pas prises du sud (coté limite de zone du SIZIAF). Ces dernières sont prise coté ouest, nord et est. Un plan synoptique précisant la position des prises de vue aurait facilité la lecture de ce document

Le chapitre concernant les mesures phoniques sont peu développées. Absences de courbes isophones et coupes transversales intégrant le bâtiment, les voiries de distribution pompier

Ceci ne permet pas de visualiser le projet en l'absence de cette étude.

Concernant les buttes phoniques, pour qu'elles soient efficaces, doivent être implantées le plus proche possible de la zone émettrice. La hauteur doit être calculée par rapport à l'altitude du projet et non du terrain naturel existant, surtout lorsque l'on remodèle l'aire de la plate forme du projet.

Il est proposé des arbres à feuillage caduc pour masquer le bâtiment, mais pendant la période hivernale, les riverains apercevront le bâtiment à travers les branchages. Pour remédier à cela la

1/7

plantation de CYPRES ou de THUYAS (arbres à feuillage persistant) réduirait l'impact visuel du bâtiment ainsi que la nuisance lumineuse causée par la rampe d'éclairage situé sur le toit.

En conclusion, je demande que la butte phonique soit réalisée conformément aux normes des nuisances Elle permettrait également de réduire l'impact visuel. Il est plus agréable de regarder une butte végétalisée qu'un bâtiment industriel.

Monsieur et Madame TRAINEL

71 rue des Martyrs

62138DOUVRIIN



2/7

Je me pose plusieurs questions concernant les bassins de retenues et de stockage des eaux pluviales (bâtiments et voiries).

- le dimensionnement et le volume de stockage a-t-il été calculé pour une pluie décennale, cinquantenaire ou centenaire ?
- -A-t-on tenu compte pour ce calcul la pluie exceptionnelle de 2016 ?

M. et M^{me} TRAINEL



3/7

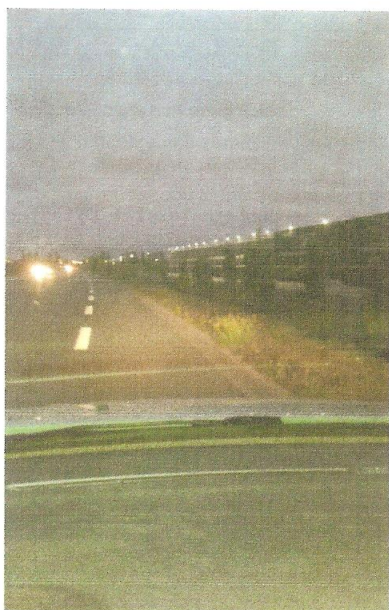


photo 1

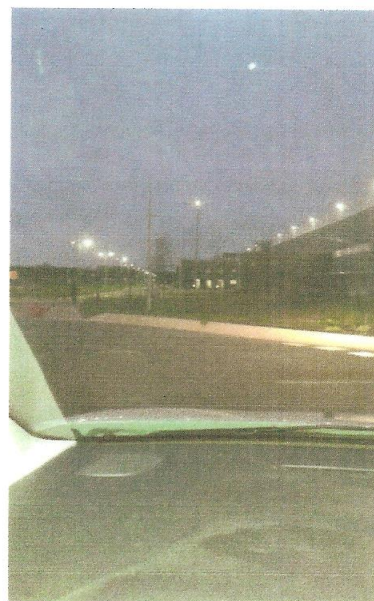


photo 2

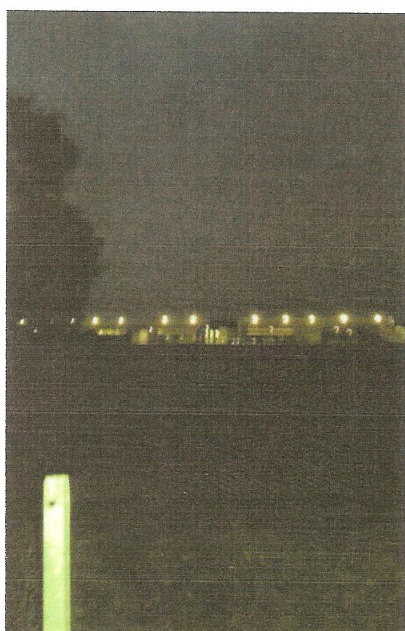


photo 3

- ① Photo prise depuis La RD941
le 11/09/2019 à 20h30
- ② Photo prise depuis le
giratoire d'ouest à Prologis
le 11/09/2019 à 20h30
- ③ Photo prise depuis l'
arrière de ma propriété.

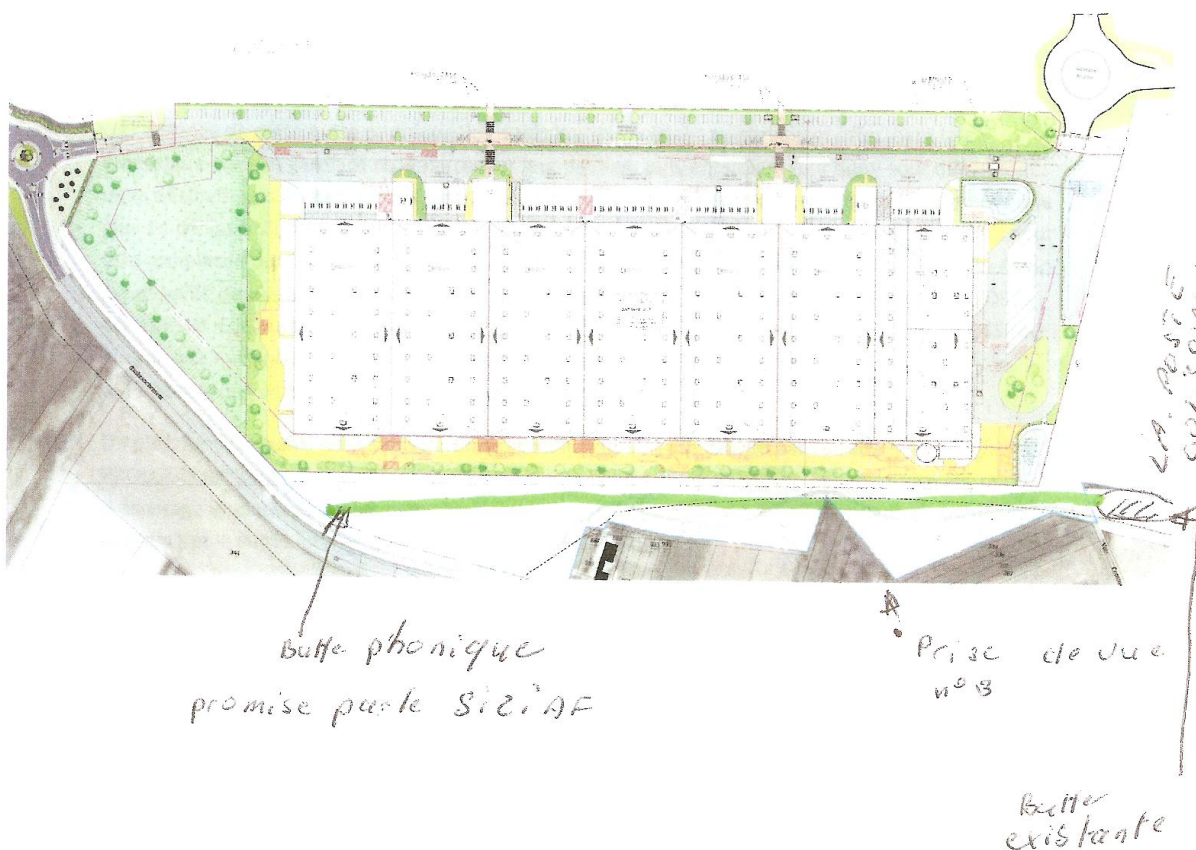
4/7

2- Phase 2

Le projet dans son ensemble :

- génère une emprise au sol de 43.816,9 m², correspondant à Coefficient d'Emprise au Sol de 0,449 sur l'unité foncière de 97.607,5 m²
- correspond à une Surface de Plancher de 44.037,3 m², soit un Coefficient d'Occupation des Sols du projet de 0,451 sur l'unité foncière de 97.607,5 m²

(Cf. I. – Pièces Graphiques – « 02-2 – Phase 2 - Plan de Masse & Principe d'Aménagement Paysager »)



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PROLOGIS FRANCE LXXVIII E.U.R.L.
CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE/ 62138 DOUVVIN

SARL d'Architecture ARCHI-FACTORY



PE 2 / Page 19

5/7

CONSEIL PAYSAGER

PLAN MASSE

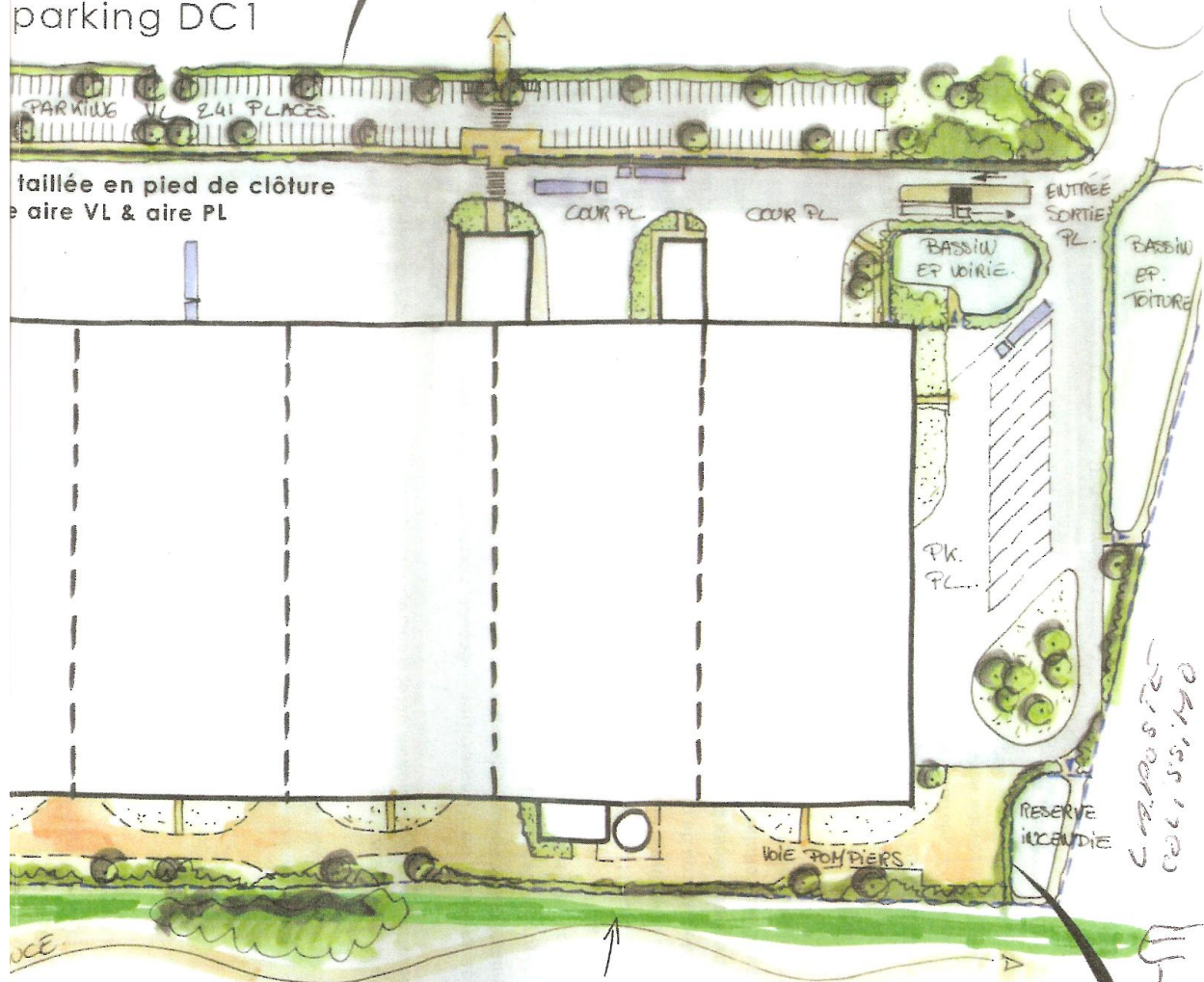
principe d'aménagement des espaces extérieurs

PROLONGEMENT parking DC1

PLANTATION DU PARKING VL :

- plantation de haies entre les lignes stationnées (volumes = effet de filtres)
- arbres-tiges non fastigiés (=visibilité sous couronne)
- tapis de couvre-sol en pied d'arbres

GIRATOIRE ACCÈS PL (hors empris parcelle)



BIEN DOUX

entre rue des Martyrs & rue Salengro

Balle phénique promise par le SIZAP

HABILLAGE DES BASSINS :

- décalage de la clôture
- plantation d'une haie taillée à l'avant du treillis

Balle existante

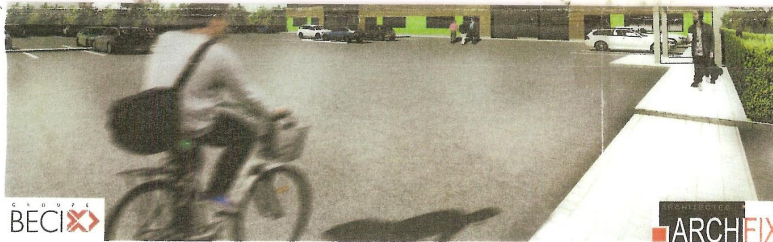
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais
43, rue d'Amiens, 62018 ARRAS cedex 9 - Tél. : 03 21 21 65 65 - E-mail : caue62@caue62.org - Site Internet : www.caue62.org

62 Pas-de-Calais
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

PARC

Actualités

TOUTE L'INFO DE VOTRE PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES - JUILLET 2018 - #13



Nouveau propriétaire d'un terrain de 7886 m² sur le Parc des industries Artois-Flandres, le groupe dunkerquois BECI implantera bientôt un nouvel hôtel d'entreprises, dédié aux métiers de l'artisanat.

Sécialisé dans les métiers de l'immobilier (promotion du logement, développement de zones d'activité, requalification de friches industrielles et commerciales, création et gestion de centres commerciaux...), BECI promet d'accueillir, au sein de ce nouvel hôtel d'entreprises, des PME et PMI ayant des besoins à court, moyen ou long terme et n'ayant pas trouvé de réponse, faute de place ou de disponibilité, dans l'actuel hôtel d'entreprises. Deux bâtiments de 1280 m² accueilleront ainsi des cellules entièrement adaptables aux besoins des locataires.

Répondre aux besoins de tous
Perfectionnement du dallage, multiplication des issues

Écoute, réactivité, adaptabilité

Premier promoteur privé investissant dans un programme immobilier sur le Parc des industries Artois-Flandres, le groupe BECI, qui réunit 75 collaborateurs, promet un haut niveau d'écoute et de service à ses clients locataires. Comme l'explique Victor Zwertvaegher, développeur immobilier au sein du groupe, « Nous sommes capables d'accompagner nos clients dans le développement de leur activité, par l'écoute, la mise en relation et surtout, nous trouvons des solutions adaptées à leurs éventuelles problématiques financières ».

Un hôtel d'entreprises... proche de vous

Voilà déjà arrivé l'été. Quel plaisir pour toute l'équipe du SIZIAF de voir notre Parc des industries évoluer : de nouveaux aménagements voient le jour autour du Prologis Park et du Parc tertiaire Est. Le Parc des industries Artois-Flandres est toujours fier d'accueillir de nouveaux projets de toute taille, industriels, logistiques ou artisanaux, en y apportant en plus une fibre environnementale. En cette période estivale, n'hésitez pas à venir vous y promener. Nous serons heureux de vous accueillir sur les routes et chemins du Parc des industries Artois-Flandres.

L'équipe du SIZIAF

il permettra bientôt la viabilisation des parcelles logistiques de Prologis et leur accès direct aux véhicules légers. Les travaux achevés, la RD165E est de nouveau ouverte à la circulation. ■

ENVIRONNEMENT

Extension de la butte végétalisée

Afin d'isoler le Prologis Park des habitations de la ville de Douvrin, il est nécessaire de poursuivre l'aménagement de la butte existante le long de la Rue Salengro, jusqu'à la départementale RD 165E soit environ 600 m supplémentaires.

S'inscrivant dans la démarche ISO 14001 du SIZIAF, nous avons souhaité aller au-delà de la simple réalisation d'une butte boisée et d'y associer une piste mixte (cyclable et piétonne) ainsi que des aménagements écologiques de qualité.

La piste mixte sera raccordée au réseau existant du Parc au Boulevard Ouest, et rejoindra le giratoire en travaux sur la RD165 E. Cet équipement peut également être attractif en lieu de promenade pour les habitants de Douvrin.

Les travaux débiteront cet été.

OBS N°4

Bernard PORQUET
Commissaire-Enquêteur

DOUVRIN le 20/09/2019

LEFEBURE PIERRE
114, Rue des Martyrs
62138 DOUVRIN

Monsieur,

Je m'informe sur l'impact de la nappe freatique suite aux implantations des plates formes excubantes et au vu de l'impact si pas de pollution et surtout une baisse étant un des habitants le plus près et n'étant pas raccordé au Réseau d'eau pas forage donc je m'inquiète d'un manque d'eau pour l'alimentation de mon habitation. Voici plus rien ?

Je m'inquiète aussi sur la pollution atmosphérique avec toutes ces plates formes réunies et desservies par la route. 1 problème déjà depuis la création de la Plate et de ce fait je ne vois plus aucun oiseaux, disparition de l'herisson et aussi de Rapace car GEODIS a un éclairage intense qui éclaire à 250M, 300M de la Plate forme jusqu'à la rue des Martyrs.

1 autre problème ayant un potager cette année 1 quart de mes plantes n'ont pas été pollinisées donc manque de récolte je crains que la Biodiversité se dégrade pour le animaux, insectes et les plantes.

en espérant continuer à manger mes produits du jardin

Recevez Monsieur mes salutations distinguées

Pierre Lefebure

